AGIR pour la BIODIVERSITÉ ANJOU

Diagnostic de la Biodiversité interCommunale

LOIRE-LAYON-AUBANCE

Maine-et-Loire - Pays de la Loire

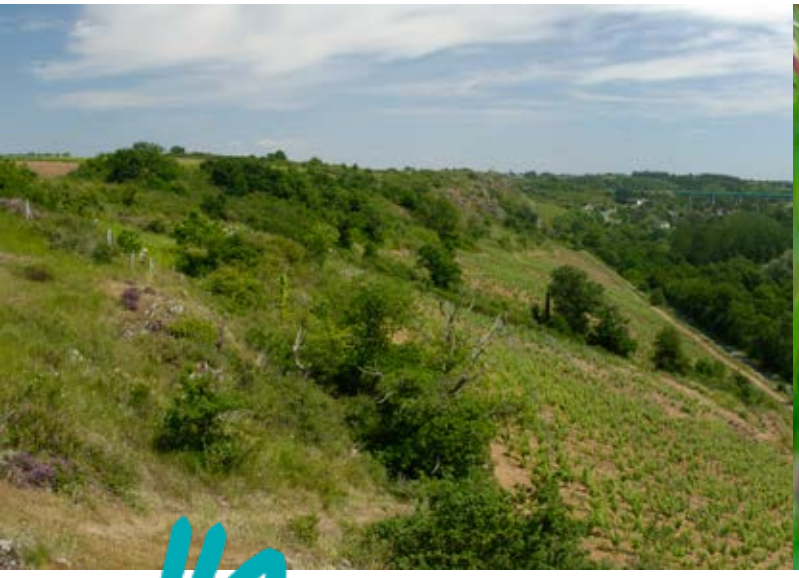

LOIRE LAYON AUBANCE

Avec le concours de la Région Pays de la Loire

Région PAYS DE LA LOIRE

La LPO Anjou

La Ligue pour la Protection des Oiseaux Anjou est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité.

Son activité s'articule autour de trois grandes missions :

- Protection des espèces
- Préservation des espaces
- Éducation et sensibilisation

Les Diagnostics de la Biodiversité Communale (ou intercommunale), largement illustrés et volontairement accessibles à tous sont au carrefour de ces objectifs. Ils permettent aux élus et aux habitants de partager une image synthétique de leur « territoire écologique ».

En mobilisant les connaissances disponibles, ce document met l'accent sur les principaux enjeux, présente quelques espèces emblématiques, expose les actions déjà engagées et propose des pistes d'actions concrètes qui doivent mobiliser chacun pour la préservation et surtout la reconquête de la biodiversité.

Bonne lecture !

1. Le Territoire

1.1. Présentation

Constituée en 2017 par la fusion de trois communautés de communes, cette jeune collectivité s'est naturellement dotée du nom des cours d'eau qui structurent son territoire. Le fleuve Loire et sa vallée au nord, le Layon, l'Aubance et leurs coteaux parfois abrupts au sud et à l'est.

Géologiquement partagé entre l'Anjou Noir (schiste et granit du massif Armoricain) et l'Anjou Blanc (calcaire du bassin parisien), il offre de forts contrastes paysagers largement marqués par la présence et les activités humaines.

1.2. Un vaste réseau de sites remarquables

Le territoire de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance possède un important réseau de sites identifiés pour leur valeur écologique actuelle ou passée. Cumulant parfois plusieurs distinctions, ces sites, suivis de longue date par des générations de naturalistes, peuvent bénéficier de programmes d'actions de préservation :

- 3 sites Natura 2000 : la Vallée de la Loire (amont et aval) et un réseau de cavités à chauves-souris.
- La Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Coteaux de Pont-Barré à Beaulieu-sur-Layon.
- 12 Espaces Naturels Sensibles (ENS).
- 3 sites couverts par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB).
- Des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) dont les forêts de Beaulieu et de Brissac.

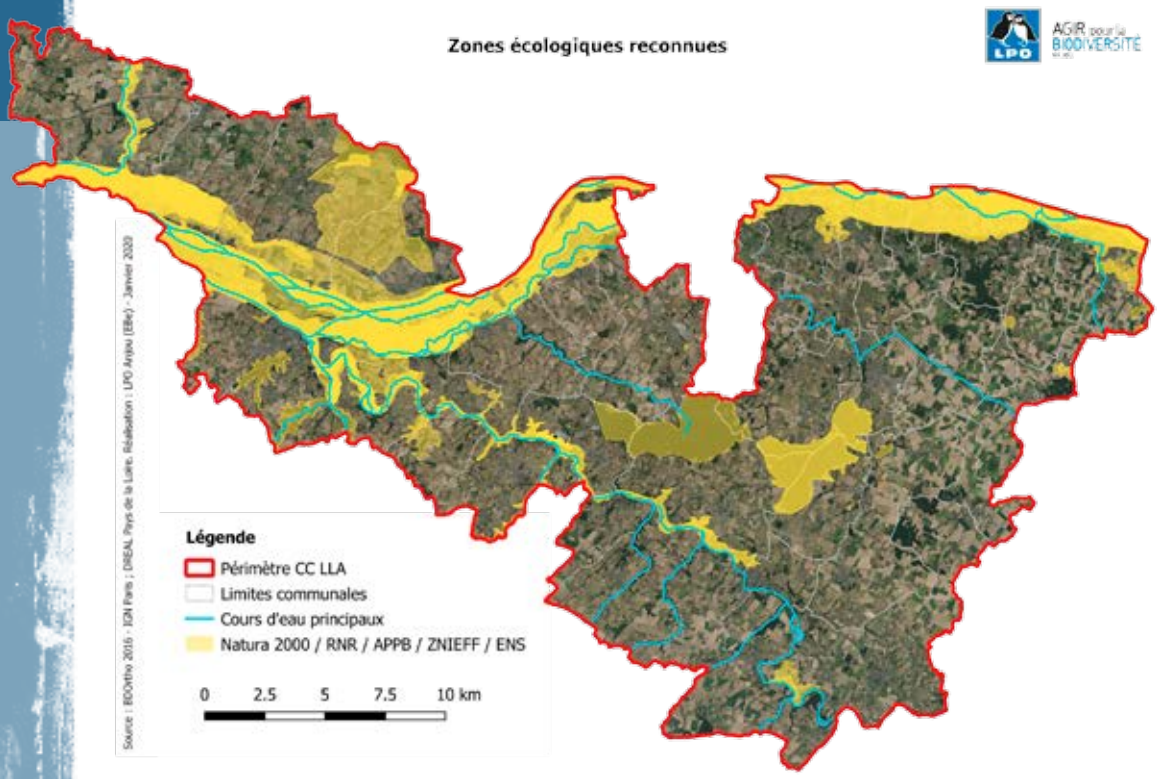

Sommaire

1. Le territoire
1.1. Présentation
1.2. Les sites remarquables
1.3. Les usages
2. Diagnostic
2.1. Milieux et végétation
2.2. La faune connue
3. Les actions engagées
3.1. Sites Natura 2000
3.2. Les Espaces Naturels Sensibles
3.4. RNR des coteaux du Pont-Barré
3.5. Viticulture et biodiversité
4. Des actions à mener
4.1 Les bords de routes & chemins
4.2. L'éclairage public
4.3. Les espaces verts
4.4. Les sciences participatives
Synthèse et perspectives

1.3. Les usages

D'une superficie totale de 60 700 ha, c'est un territoire agricole à plus de 80 %, qui se partage principalement entre prairies et espaces naturels, cultures et vignobles. Les usages ont changé au gré de l'évolution des pratiques agricoles :

- ► Disparition des prairies permanentes (retrait de l'élevage au profit des cultures)
- ► Abandon progressif de certains coteaux par la viticulture ou l'élevage

Attractif en raison de sa proximité avec l'agglomération d'Angers, ce territoire n'échappe pas à la pression de l'urbanisation (extension des bourgs, zones d'activité, …). Urbains ou agricoles, en s'intensifiant, ces usages ont des effets directs sur la perte de biodiversité constatée ici comme partout ailleurs en Maine-et-Loire.

Prairies inondables
(Vallée de la Loire/ Fritillaire pintade)

Vignobles

La Loire

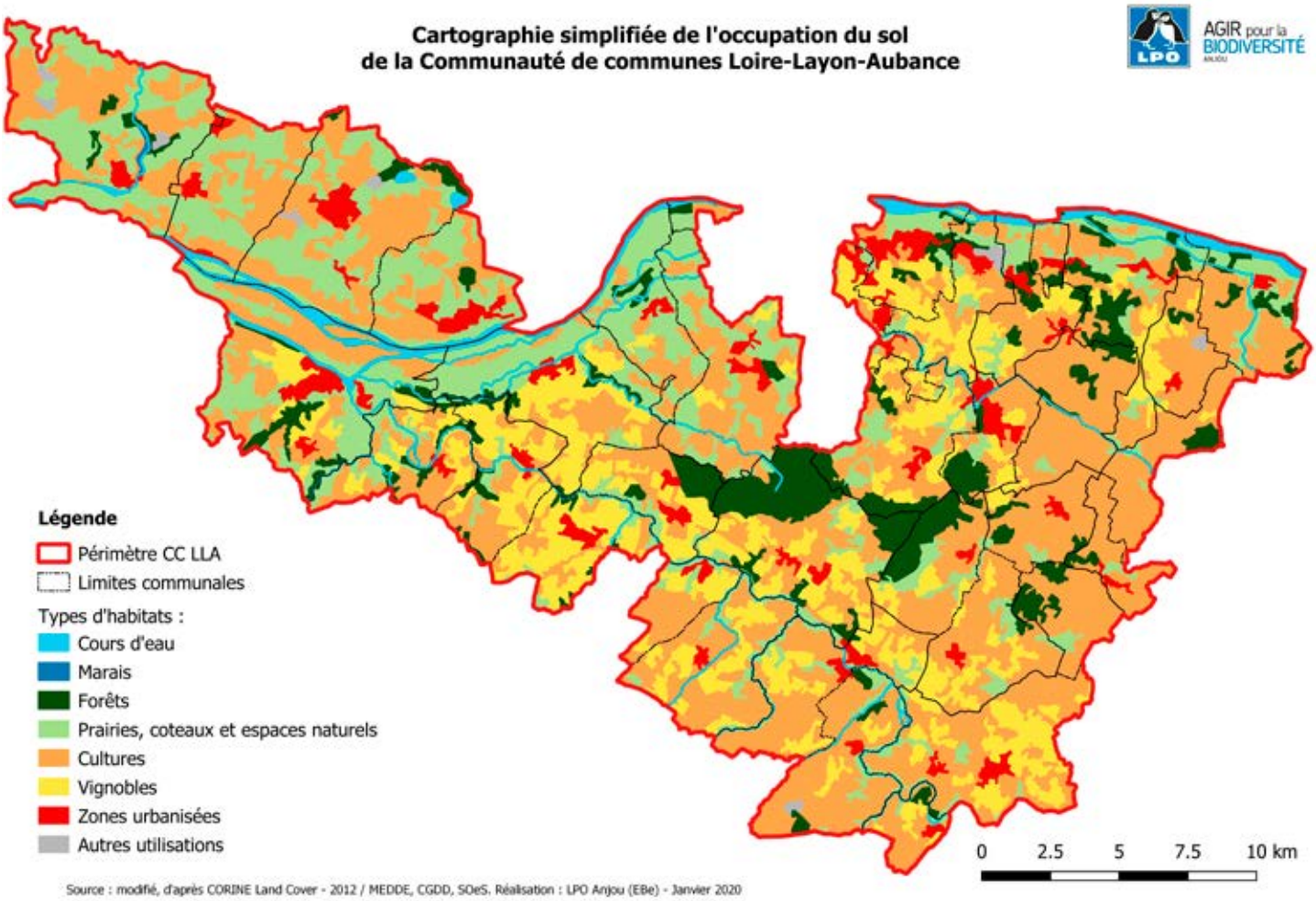

2. Diagnostic

2.1. Milieux & Végétation

Les milieux

Bocage à frênes

Le trait dominant du territoire est bien sa grande richesse faunistique et floristique liée à une mosaïque d'habitats tout à fait originale à l'échelle du Maine-et-Loire.

Le paysage est fortement marqué par l'influence des vallées de la Loire et du Layon, deux corridors écologiques majeurs, mais aussi par celle des Mauges au sud-ouest, avec son relief en creux caractéristique, incisé par les vallées du Jeu et de l'Hyrôme et plusieurs ruisseaux. À l'Est enfin, les marges du Saumurois où la présence du calcaire s'affirme et influe nettement sur les milieux et sur la flore.

La vallée de la Loire de Saint-Rémy-la-Varenne à Champtocé-sur-Loire constitue la colonne vertébrale du territoire. Réduit à un large fleuve parsemé d'îles et de grèves sableuses dans la partie amont, son lit majeur s'élargit nettement dans la partie aval d'Angers, présentant encore de vastes secteurs de prairies naturelles inondables et conservant par endroits un bocage à frênes séculaires.

La vallée du Layon a un relief marqué et une exposition idéale au sud, propice au maintien d'une riche biodiversité dont de nombreuses espèces, notamment végétales en limite nord de leur aire de répartition. La Réserve naturelle régionale des coteaux du Pont-Barré en est une vitrine incontestable.

Hormis dans les vallées, les zones humides sont rares mais il convient de citer le complexe d'étangs privés de Saint-Georges-sur-Loire dont l'étang de Chevigné, site bien connu des ornithologues. Deux vastes massifs forestiers, les forêts de Beaulieu et de Brissac, sont présents au cœur du territoire. Si le chêne y domine, de nombreuses parties sont enrésinées ; les affleurements de couches argileuses permettent par endroits le développement de landes et de quelques étangs. Quelques peuplements forestiers âgés, avec des arbres morts, et la relative tranquillité de ces forêts, permettent à plusieurs espèces de rapaces rares et d'espèces cavicoles comme les pics, de nicher tout en profitant à de nombreux insectes.

Dans la partie est, la présence du calcaire permet à toute une flore originale pour le territoire de s'exprimer. De belles pelouses à orchidées subsistent à Blaison-Gohier et Martigné-Briand et leur richesse en insectes est tout à fait remarquable. Enfin, l'extraction passée du tuffeau a généré de nombreuses cavités souterraines propices à l'hibernation des chauves-souris.

Pelouse calcicole à Tanaisie en Corymbe et campanule agglomérée.

La flore

Seules les espèces répertoriées depuis 1900 ont été prises en compte. Ainsi, 1 347 espèces sont recensées par le Conservatoire Botanique National de Brest (source : http://www.cbnbrest.fr/ecalluna/). Parmi celles-ci, 52 sont protégées à l'échelle nationale ou régionale. En outre, sur l'ensemble des plantes inventoriées 200 présentent un statut de conservation défavorable (espèces inscrites sur listes rouges IUCN[1]).

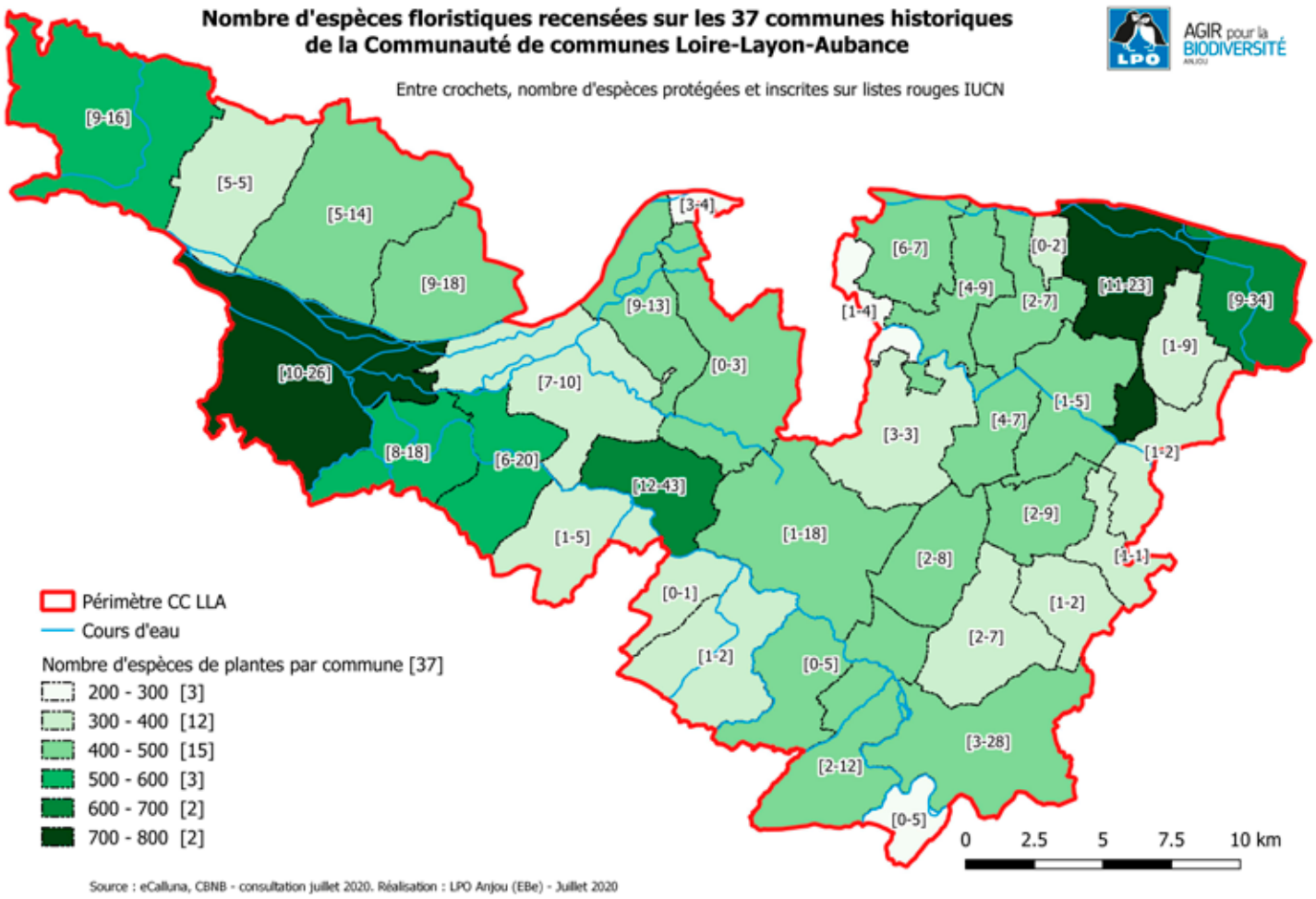

►Quelques plantes remarquables :

Fritillaire pintade *Fritillaria meleagris*

Emblématique des prairies alluviales du département, cette plante se reconnaît facilement à ses fleurs en forme de clochette au motif en damier pourpre et blanc-rosâtre. Sa présence traduit le caractère inondable (ou au moins humide) de la zone. Cette plante est souvent accompagnée d'un riche cortège floristique inféodé aux zones humides.

Pour cette espèce en diminution en France, notre département possède une forte responsabilité à l'échelle nationale, en particulier avec les prairies de la vallée de la Loire. Cette jolie plante, souvent l'objet de cueillette, est surtout menacée par la dégradation de ses milieux (drainage, implantations de peupleraies, aménagements hydrauliques, etc.) ce qui entraîne la régression forte de ses populations.

[1] Union internationale pour la conservation de la nature - https://www.iucn.org/fr

Gagée de Bohème *Gagea Bohemica*

Petite plante bulbeuse à tige courte et velue, elle a de jolies fleurs aux pétales allongés, jaunes sur la face supérieure et verdâtres sur la face inférieure. Plante précoce, elle fleurit de février à avril. La Gagée de Bohème affectionne les pelouses rases rocailleuses (siliceuses).

Classée « en danger critique d'extinction » (CR) sur la liste rouge des Pays de la Loire, l'espèce est considérée comme prioritaire en termes d'actions à l'échelle régionale, elle fait l'objet d'un plan de conservation[2] piloté par le CBNB. Depuis 20 ans l'espèce n'a été répertoriée que sur sept communes en Anjou dont quatre sur le territoire de la CC LLA. La préservation de l'espèce passe par une gestion adaptée des coteaux secs : limitation de l'embroussaillement, mise en place d'un pâturage ovin favorisant la dissémination de l'espèce.

Gratiole officinale *Gratiola officinalis*

La Gratiole est une plante des prairies humides, longuement inondées l'hiver, exploitées en fauche ou pâturage. Elle se rencontre également dans les zones marécageuses, les queues d'étang et également parfois sur les berges des rivières à cours lent.

Très dispersée et un peu partout en régression en France, le chanoine Corillion la mentionnait déjà en diminution en Anjou au début des années 1980. Elle est présente dans la vallée de la Loire et du Layon sur le territoire de la CC LLA. À l'instar de la Fritillaire pintade, la Gratiole officinale pâtit de la dégradation ou de la disparition des zones humides.

Tulipe sylvestre *Tulipa sylvestris*

Plante vivace à bulbe, la Tulipe sylvestre se compose généralement de trois feuilles basales, étroites et très allongées, pliées en gouttière et d'une fleur unique en forme de cloche aux pétales jaune vif. L'espèce se plaît sur les talus herbeux, les terres cultivées, en particulier le vignoble peu travaillé.

Deux sous-espèces de la Tulipe sylvestre existent en Anjou, toutes deux présentes sur le territoire de la CC LLA. La sous-espèce *sylvestris* est protégée au niveau national et est inscrite en catégorie « quasi menacée » (NT) sur la liste rouge régionale, tandis que la sous-espèce *australis* est dans la catégorie « Vulnérable » (VU). Cette dernière ne se trouve que sur deux communes du département dont Beaulieu-sur-Layon pour le territoire concerné. Compte tenu de sa rareté en Anjou, la Tulipe sylvestre est considérée comme prioritaire en termes d'actions à l'échelle régionale, elle fait l'objet d'un plan de conservation[3] piloté par le CBNB.

Sedum d'Angers *Sedum andegavense*

Petite plante annuelle rouge à fleurs blanchâtres, à tige dressée de seulement 1 à 5 centimètres, elle fleurit de mi-avril à mi-mai. L'espèce est exclusivement inféodée aux rochers schisteux.

Classée « vulnérable » (VU) sur la liste rouge des Pays de la Loire, l'espèce est considérée comme prioritaire en termes d'actions à l'échelle régionale, elle fait l'objet d'un plan de conservation[4] piloté par le CBNB. Depuis 20 ans l'espèce n'a été répertoriée que sur six communes en Anjou dont une sur le territoire de la CC LLA (Val-du-Layon/Saint-Aubin-de-Luigné). Toutefois il existe des données historiques sur trois autres communes : Denée, Beaulieu-sur-Layon et La Possonnière. La préservation de l'espèce, à l'instar de la Gagée de Bohème, passe par une gestion adaptée des coteaux secs, en particulier de ceux présentant des dalles schisteuses.

[2] webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_conservation_Gagea_bohemica_2006_CBNB_cle736aff.pdf
[3] www.cbnbrest.fr/site/pdf/plan_conservation/Plan_conservation_Tulipa_sylvestris_2004_CBNB.pdf
[4] www.cbnbrest.fr/site/pdf/plan_conservation/Plan_conservation_Sedum_andegavense_2004_CBNB.pdf

2.2. La Faune connue

La faune comporte près de 3 500 espèces dont 90 % sont des invertébrés (insectes, mollusques, vers…). Parmi celles-ci, 286 sont considérées comme patrimoniales car protégées à l'échelle nationale ou régionale, ou bien inscrites sur une liste rouge ou bien encore inscrites sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF.

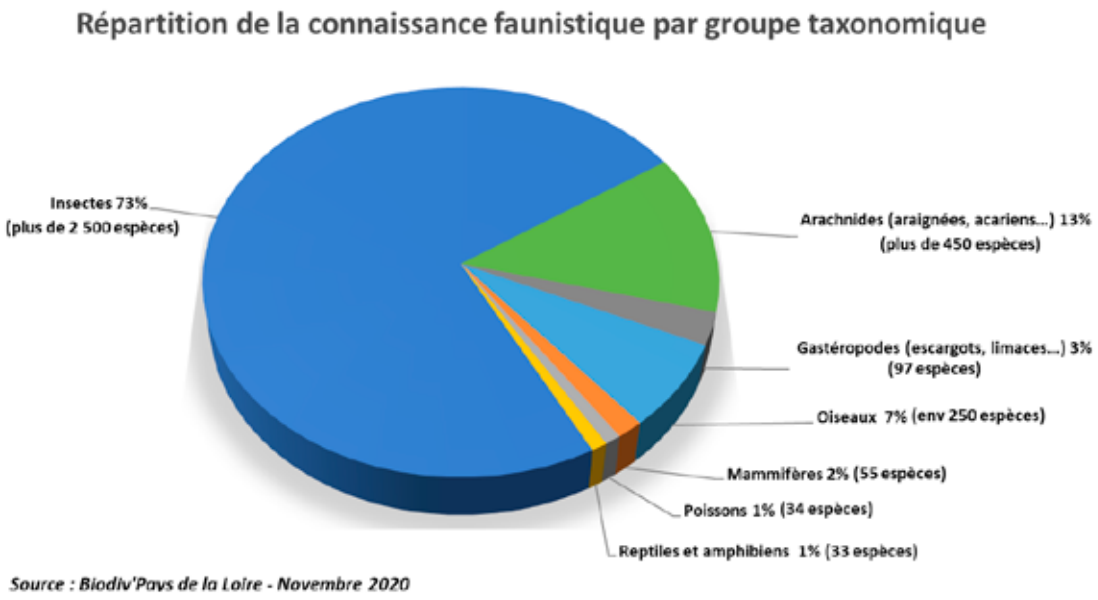

Cette connaissance est particulièrement développée sur les territoires les plus remarquables grâce aux inventaires naturalistes portés par les gestionnaires ou à des démarches volontaristes comme lors de la réalisation de l'ABC de Chalonnes-sur-Loire. Mais partout, la contribution des bénévoles qui saisissent leurs observations sur des bases de données est déterminante.

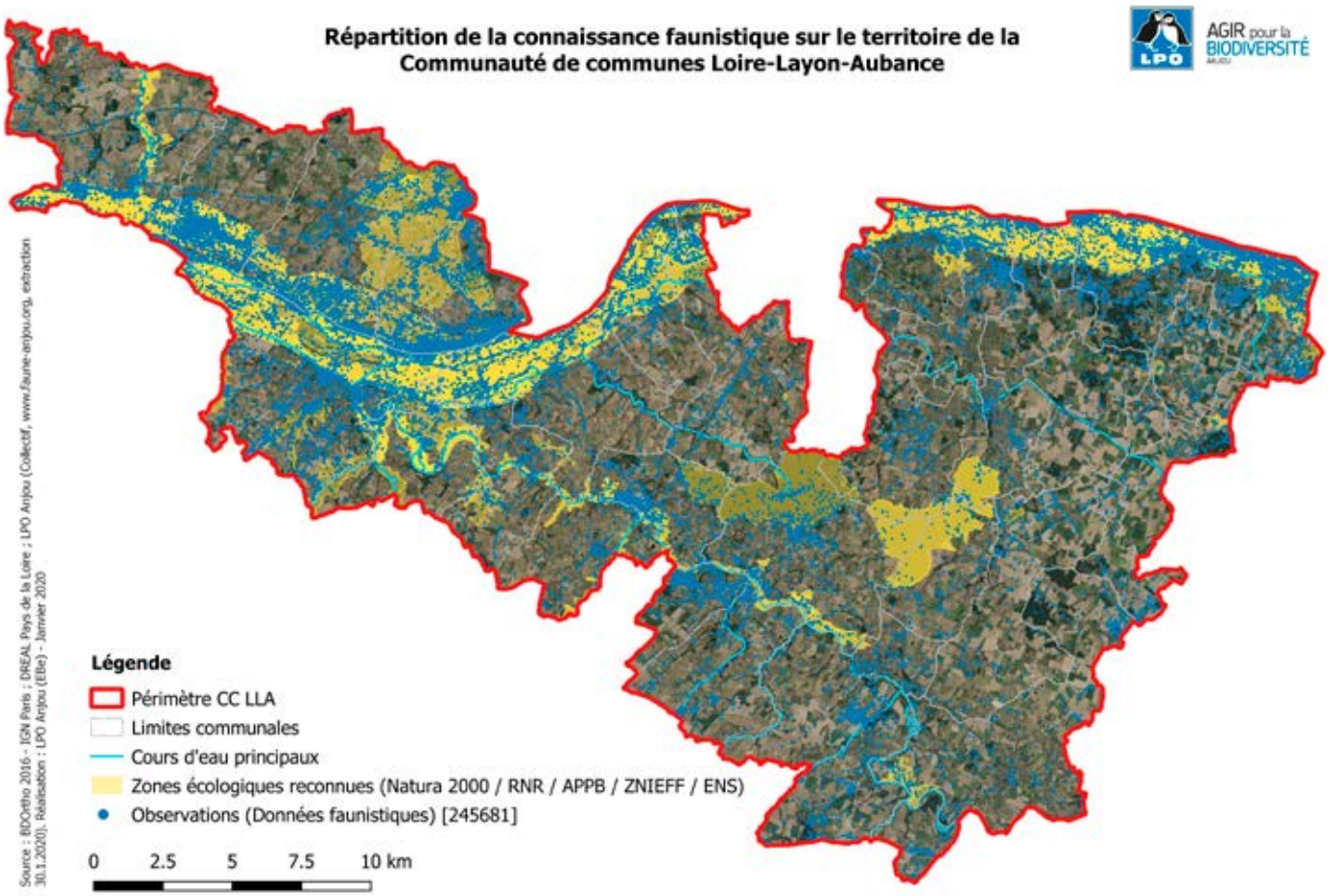

Les oiseaux

La vallée de la Loire est un couloir de migration fréquenté par des centaines de milliers d'oiseaux migrateurs chaque année et sa situation face au débouché de la Maine et de son bassin versant en font un point migratoire stratégique pour de nombreuses espèces. Les bords de Loire ou encore la Corniche angevine sont des sites privilégiés d'observation. C'est sur les communes de Chalonnes-sur-Loire (247) et de Saint-Georges-sur-Loire (276) que le plus grand nombre d'espèces a été dénombré.

Sterne naine *Sternula albifrons* et Sterne pierregarin *Sterna hirundo*

La Sterne naine et la Sterne pierregarin sont des espèces relativement plastiques quant à leurs sites de nidification pour autant que le support présente un substrat meuble de type sables ou graviers. Annuellement leur répartition se calque donc sur celle des grèves de Loire. Pour être favorables à l'espèce ces dernières ne doivent pas être végétalisées ou très faiblement et ne pas être rattachées aux berges pour limiter les dérangements (intrusions humaines, animaux domestiques, prédation). Depuis 2013, les sternes bénéficient sur certaines portions de Loire d'arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, pour favoriser leur reproduction.

Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus*

Appelé parfois Courlis de terre en raison de son chant, l'Œdicnème criard est un oiseau limicole, reconnaissable à sa silhouette caractéristique : haut sur pattes jaunes, grosse tête ronde avec de grands yeux à iris jaune. C'est un oiseau des milieux chauds et secs à sols nus et caillouteux qui apprécie donc particulièrement les territoires viticoles et les terrains cultivés du territoire pour peu que la nourriture (insectes) y soit abondante. Oiseau semi-nocturne, il se montre particulièrement discret. Après la mi-août, les oiseaux se rassemblent en bandes et il n'est pas rare d'observer plusieurs dizaines d'individus sur des sites dégagés. Ils partiront ensuite vers leurs quartiers d'hivernage (Espagne, Maroc) en octobre.

Hirondelle de fenêtre *Delichon urbicum*

L'espèce se rencontre au cœur des villes et villages où elle va nicher, comme son nom l'indique sous les rebords de fenêtres, de toits, corniches, arches de pont… Avec ses cousines, l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle de rivage ou encore le Martinet noir, l'espèce est fort utile en faisant une grosse consommation d'insectes (moustiques, mouches, etc.). Elles sont malheureusement victimes des pesticides et de la destruction de leurs nids, volontairement pour éviter les salissures dues aux fientes, ou involontairement lors de travaux de rénovation par ignorance de la législation. Protégée par la loi, il convient de respecter l'espèce et ses nichées et dans la mesure du possible de favoriser son installation par la préservation des sites favorables ou par la mise en place des gîtes artificiels en des lieux sûrs.

Alouette des champs

Chevêche d'Athéna

Grande Aigrette

Les mammifères

Castor d'Europe *Castor fiber*

Principalement présente sur la Loire, l'espèce se retrouve également sur l'Aubance et le Layon ; quelques indices de présence sont à signaler sur la Romme. Espèce emblématique, le Castor s'est réimplanté dans le département depuis la fin des années 1980 et ne semble pas subir de menaces majeures. Le maintien d'une ripisylve développée, avec présence de saules, est particulièrement bénéfique à l'espèce. Lors d'interventions en ripisylves où l'espèce est présente, les gîtes doivent préalablement être identifiés afin d'éviter des dérangements : des zones de quiétude de 100 m de part et d'autre doivent être maintenues.

Les chauves-souris

Hôtes de la nuit, les chauves-souris sont les seuls mammifères capables d'un vol actif. Le territoire de la communauté de communes compte vingt espèces, ce qui est remarquable. Rhinolophes, murins, pipistrelles, noctules, barbastelle, oreillards, tels sont les noms de ces mammifères fascinants qui ont longtemps et encore parfois aujourd'hui alimenté légendes et superstitions populaires.

Elles vont parcourir en vol à la belle saison l'ensemble du territoire en quête d'insectes aériens. À cette période, les femelles de certaines espèces se rassemblent en colonies de mise-bas comptant parfois plusieurs centaines d'individus dans les vastes combles chauds et calmes de châteaux, églises, maisons, granges, etc. D'autres espèces, plus forestières, vont préférer les cavités d'arbres morts ou dépérissants. À l'automne, la plupart rejoignent les cavités souterraines du Saumurois pour y passer l'hiver.

Les chauves-souris sont des animaux forts utiles qui jouent un rôle d'insecticide naturel essentiel. Malheureusement, bien que protégées par la loi, toutes les espèces de chauves-souris ont régressé. Il est vital de leur conserver à la fois des gîtes de reproduction accessibles et des cavités souterraines non dérangées au cours de l'hiver mais aussi des territoires aux paysages variés en préservant des corridors écologiques exempts de pesticides ou d'éclairages nocturnes.

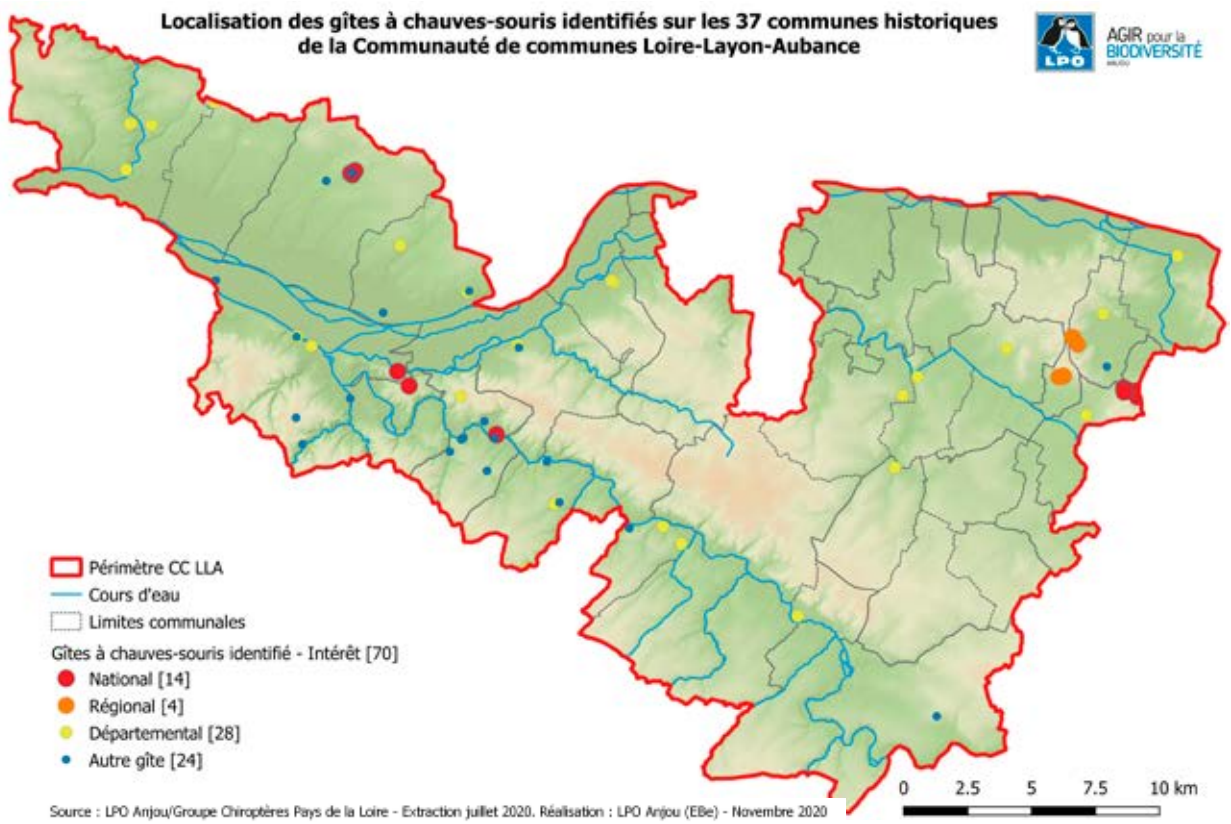

L'herpétofaune

Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus*

Le plus grand reptile du département est bien présent sur l'ensemble du territoire mais plus particulièrement le long de la vallée du Layon dont les coteaux chauds et secs lui conviennent. Discrète, cette belle espèce est un prédateur redoutable qui se nourrit de petits rongeurs, d'autres reptiles, d'oiseaux… Inoffensive et non venimeuse mais parfois impressionnante, cette couleuvre, protégée comme tous les autres reptiles, est sensible à la dégradation des milieux par l'agriculture intensive, l'urbanisation, la fragmentation des continuités écologiques ou encore la destruction volontaire.

Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*

Ce petit crapaud dodu de moins de 5 cm est présent le long de la levée de la Loire et ses villages périphériques, mais surtout dans les villages et hameaux bordant la vallée du Layon. Visible à la belle saison, fort discret la journée, il va émettre, au crépuscule et la nuit une suite de notes flûtées *« tiou…tiou…tiou »* caractéristiques de l'espèce. Son nom lui vient de son mode particulier de reproduction. En effet, juste après l'accouplement, le mâle saisit le chapelet d'œufs et les enroule autour de ses pattes postérieures. Il va ainsi les transporter pendant 3 à 8 semaines selon la température avant de les déposer dans un point d'eau (mares, abreuvoirs, fossés, petits étangs, regards en eau accessibles), juste avant l'éclosion. Les têtards, de belle taille, passeront généralement l'hiver dans le point d'eau avant de se métamorphoser le printemps suivant.

L'espèce, protégée, vit près des maisons où elle aime se cacher sous les pierres, dans les interstices des dalles, au pied des vieux murs, dans les parcs, jardins, ruines, cimetières.

Rainette verte

Triton marbré

Lézard à deux raies

Les insectes

Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*

Sa larve est saproxylophage, c'est-à-dire qu'elle consomme du bois mort. Elle se développe dans des troncs d'arbres feuillus, en particulier le frêne abondamment présent dans nos zones humides. Considérée comme en déclin en Europe centrale dans les années 1980, elle bénéficie aujourd'hui du vieillissement des boisements le long des cours d'eau des vallées (Loire, Lys, Layon, Aubance et leurs affluents).

Ascalaphe commun *Libelloides longicornis*

L'Ascalaphe commun, est une espèce d'insecte névroptère de la famille des ascalaphidés. Les ascalaphes s'observent dans les prairies ensoleillées du sud-ouest de l'Europe de juin à août. Ils volent rapidement au-dessus des prairies, souvent entre 2 mètres et 3 mètres de hauteur, pour capturer des mouches et autres petits insectes volants dont ils se nourrissent. Ils apprécient la chaleur du soleil, posés sur les herbes, les ailes étalées.

Rare dans la région il se cantonne aux friches herbacées hautes, chaudes et ensoleillées des lentilles calcaires le long du Layon.

Petit xylocope bleu *Xylocopa iris*

Xylocopa iris est bien plus petite que la très fréquente Abeille charpentière (Xylocopa violacea). Elle ne dépasse pas les 20 mm. Elle n'était pas connue jusqu'à peu dans le quart nord-ouest de la France.

Cette abeille n'aménage pas son nid dans le vieux bois comme d'autres xylocopes mais dans des tiges creuses ou à moelle de plantes herbacées : le Fenouil (Foeniculum vulgare) semble volontiers accepté, mais l'espèce est très souvent citée aussi sur les asphodèles ou sur des ombellifères de belle taille.

On compte un très grand nombre d'espèces d'abeilles en France (près de 1 000). Seul un petit nombre d'entre elles sont sociales dont l'Abeille domestique (Apis mellifera) très présente en apiculture. La majorité sont des abeilles dites « solitaires ». Leur détermination est difficile et souvent affaire de spécialiste. Les abeilles appartiennent à l'ordre des hyménoptères comme les guêpes, les bourdons, les fourmis. Sur la vallée du Layon cet ordre compte plus de 150 espèces connues.

Quelques autres invertébrés

3. Les actions engagées

De nombreuses structures agissent : Conservatoire des Espaces Naturels (CEN Pays de la Loire), Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE Loire Anjou), Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO Anjou), Fédérations de pêche et de chasse (EDEN), Mission Bocage, Parc Naturel Régional (PNR Loire-Anjou-Touraine), Syndicats de rivières,…

Elles sont souvent actives sur les espaces écologiques reconnus (Natura 2000, ENS, RNR…). Au-delà, il y a nécessité d'accroître les efforts en faveur de la biodiversité ordinaire hors de ces sites remarquables avec des actions transversales mêlant biodiversité, eau, alimentation… À travers ses pratiques, l'agriculture qui couvre 80 % du territoire joue alors un rôle fondamental.

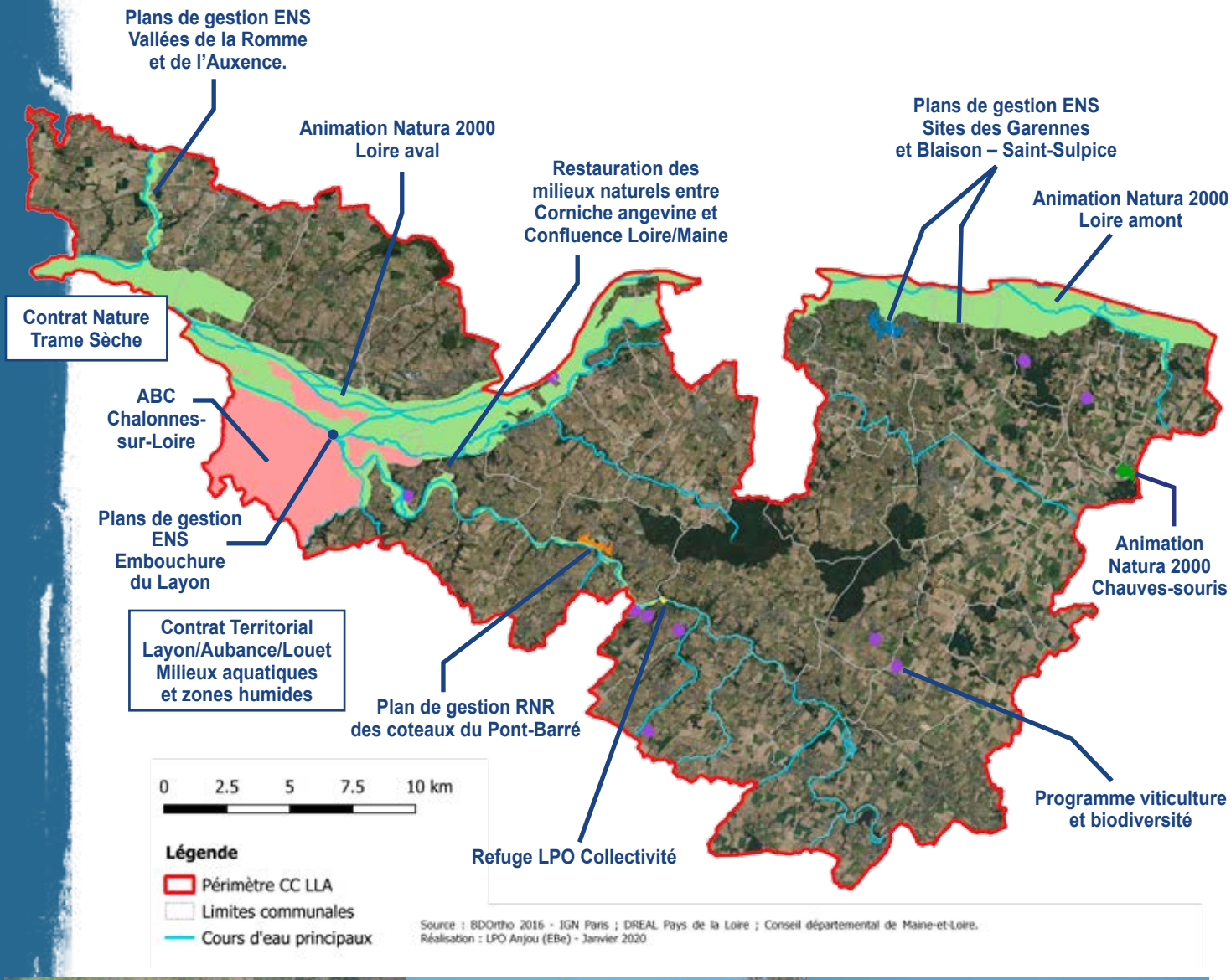

Pont-Barré - Chantier

Pont-Barré - Chantier clôture ARAMIS

Pont-Barré - Chantier SCOUT

3.1. Sites Natura 2000

En plus des sites Natura 2000 en faveur des chauves-souris (v. carte et paragraphe dédié), le territoire se compose de deux sites Natura 2000 sur la Loire : la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-cé et ses annexes (identifiant FR 5200622) et la Vallée de la Loire des Ponts-de-cé à Montsoreau (FR 5200629).

Dans sa partie aval, la Loire a conservé, malgré des aménagements anciens, des caractéristiques de fleuve avec un lit mobile. La partie amont est plus sauvage et présentent des grèves changeantes favorables à la reproduction des sternes en fonction des niveaux d'eau. Outre l'axe du fleuve lui-même qui est essentiel pour les populations de poissons migrateurs, l'intérêt majeur de ces sites ligériens réside dans les espaces périphériques, en particulier dans les « boires » et autres milieux aquatiques dotés d'une riche végétation. La mosaïque de milieux y est très variée et particulièrement favorable au développement d'une importante biodiversité. De nombreuses espèces animales et végétales qui trouvent dans la vallée les conditions nécessaires à leurs cycles biologiques, sont très originales et de grande valeur patrimoniale.

Hélas ces milieux sont particulièrement vulnérables aux déséquilibres morphologiques et hydrauliques. Ils sont aussi soumis à une pression urbaine et touristique croissante. Une banalisation des milieux le plus souvent aux dépens des prairies naturelles s'opère par endroit. Enfin, la progression de nombreuses espèces exotiques envahissantes concourt à l'appauvrissement des milieux.

3.2. Les Espaces Naturels Sensibles

Portée par le Département de Maine-et-Loire en lien avec les collectivités locales ou les associations, cette politique a permis de répertorier une dizaine de sites sur le territoire. Les sites majeurs comme la vallée de la Loire, du Layon ou de la Romme, les coteaux du Pont-Barré ou la forêt de Brissac en font bien sûr partie mais d'autres sites moins connus comme les Garennes de Juigné bénéficient d'un plan de gestion et d'actions de valorisation. De nombreuses animations grand public y sont notamment proposées.

3.3. RNR des coteaux du Pont-Barré

La réserve naturelle régionale des coteaux du Pont-Barré, créée en 2009, est essentiellement composée de coteaux et pelouses sèches. Depuis, 1785, des générations de botanistes s'y succèdent du fait de la richesse floristique exceptionnelle qui s'y développe à la faveur d'un microclimat. Plus de 2 200 espèces animales et végétales ont été répertoriées. Le Conservatoire Botanique National de Brest pour la flore et le GRETIA pour les insectes sont des acteurs majeurs de cette connaissance.

Le site fait l'objet d'un plan de gestion[5] mis en œuvre par la LPO Anjou, gestionnaire désigné de la RNR. Un comité consultatif assure le suivi et l'évaluation du bon fonctionnement de la gestion de la réserve, en donnant son avis sur les bilans et les propositions de programmes d'actions annuels.

Sa gestion n'a rien d'une mise sous cloche, bien au contraire. Ouverte au public, on estime que 15 à 20 000 visiteurs parcourent chaque année la réserve. De nombreuses animations y sont proposées pour les scolaires ou le grand public et des chantiers école y sont réalisés régulièrement. La viticulture biologique et le pastoralisme s'y exercent également et sont déterminants pour le maintien de paysages ouverts.

3.4. Viticulture et biodiversité

Durant les 50 dernières années, certains modèles agricoles ont gravement porté atteinte aux équilibres écologiques. Très présente sur le territoire la viticulture modèle fortement les paysages et constitue l'une des activités les plus consommatrices de pesticides de synthèse.

Le développement de la viticulture biologique, particulièrement dans la vallée du Layon, réinterroge les interactions entre les zones de production et leur environnement. C'est dans ce cadre qu'un programme « viticulture et biodiversité » s'est déployé sur le territoire.

Au centre du projet, les viticulteurs engagés ont pu se réapproprier la connaissance de la biodiversité de leur domaine. Forts de ce diagnostic, et conscients qu'un milieu vivant est un milieu résilient, ils ont modifié leurs pratiques ou réalisé des aménagements en faveur d'une biodiversité qui devient un allié pour leur activité.

[5] Plan de gestion simplifié 2016-2021 : https://fr.calameo.com/read/001982761be43e1bf7756

4. Les actions à mener

4.1. Les bords de routes & chemins *« Maintenir des corridors écologiques »*

Les talus, les bords de routes et de chemins représentent des corridors écologiques (linéaires « naturels » permettant aux espèces de se déplacer) non négligeables à condition qu'ils soient gérés d'une manière appropriée. Le maintien en herbe est primordial pour permettre les mouvements de la faune et l'expression d'une flore diversifiée.

La strate herbacée doit faire l'objet d'une fauche tardive annuelle n'intervenant pas avant le mois de septembre. Dans les zones à risque (manque de visibilité), il est possible de faucher plus régulièrement une bande de 50 à 100 cm au-delà de la bande de sécurité habituelle.

La mise en place d'un plan de gestion de ces espaces peut être réalisé afin de porter une démarche cohérente sur l'ensemble du territoire au profit de la biodiversité « ordinaire ».

4.2. L'éclairage public *« Diminuer durablement la pollution nocturne »*

C'est une source majeure de perturbation de la biodiversité. On estime que 30 % des vertébrés et plus de 60 % des invertébrés sont nocturnes. La flore est également impactée. Malgré ce constat, le nombre de points lumineux ne cesse d'augmenter en France. Destruction directe, évitement, changement de comportement… sont autant d'effets induits par l'éclairage artificiel qui se cumulent souvent avec ceux de l'artificialisation.

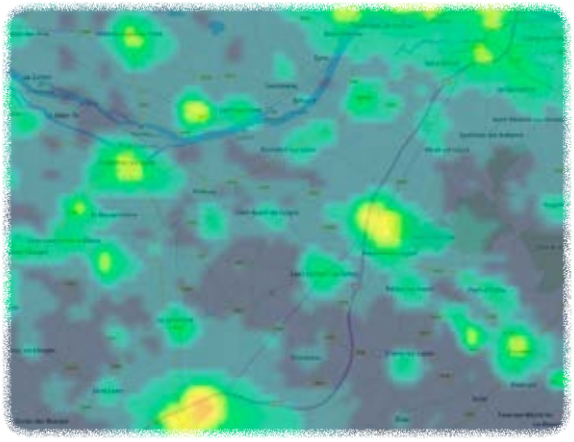

Le décret ministériel de décembre 2018 fixe de nouvelles règles mais ne suffit pas sans une volonté forte des collectivités. Il existe un label Villes et Villages étoilés porté par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) auquel souscrivent plusieurs communes du territoire. Si des progrès sont déjà observables sur l'éclairage public, ils sont hélas souvent compensés par les excès des zones d'activité.

4.3. Les espaces verts *« Faire moins et mieux au profit des espèces »*

L'entretien drastique et mécanisé des espaces verts les a souvent rendus défavorables à l'accueil de la biodiversité. Il consomme par ailleurs beaucoup d'énergie et est générateur de pollutions diffuses : entretien mécanique, production et transport des déchets, désherbage récurrent...

Le changement de pratiques et l'adoption de techniques alternatives : fauche tardive, écopâturage sur les dépendances vertes et les zones d'activités, arrêt du désherbage systématique des trottoirs, cimetière et autres …, seront sources d'économies pour la collectivité et produiront un effet bénéfique pour la biodiversité.

Ces techniques seront d'autant mieux comprises si elles sont accompagnées d'une campagne de communication auprès des habitants du territoire.

4.4. Les sciences participatives *« Améliorer l'appropriation de la biodiversité par les habitants »*

L'état de santé de la biodiversité conditionne celui de l'espèce humaine. La démonstration des services rendus n'est plus à faire (air, eau, alimentation…). La biodiversité ne peut rester une affaire de spécialistes. Pour permettre la nécessaire réduction de notre empreinte, nous devons tous comprendre la nature qui nous entoure.

Observer, écouter, identifier, partager la connaissance sont des étapes incontournables de ce processus. En engageant un ambitieux programme territorial de sciences participatives, la collectivité peut efficacement encourager cette démarche de prise de conscience et d'actions individuelles.

---

[6] ELI : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/12/27/TREP1831126A/jo/texte

[7] ANPCEN : https://www.anpcen.fr/

Synthèse et perspectives

Votre territoire recèle des paysages et des sites d'un grand intérêt écologique. L'analyse des données naturalistes disponibles, confirme cette richesse et cette diversité. La liste d'espèces obtenue, est loin d'être exhaustive et la connaissance est inégalement répartie sur le territoire et selon les sites. Cette liste comporte environ 5 800 espèces animales et végétales, parmi lesquelles 303 présentent un intérêt patrimonial et 461 sont protégées (source : portail Biodiv'Pays de la Loire au 01/12/2020)[8].

Elle montre tout l'enjeu et la responsabilité de la communauté de communes pour la conservation de certaines espèces et de certains milieux. Dans les nombreux espaces remarquables du territoire, une nature encore résiliente pourrait constituer la base d'une reconquête de la biodiversité. Ici comme ailleurs, il y a urgence à agir pour que les milieux dits « ordinaires » retrouvent pleinement leurs fonctionnalités écologiques.

Accompagner la mutation agro-écologique, préserver les zones humides, reconstituer des systèmes bocagers fonctionnels, arrêter l'artificialisation des sols ou réduire la pollution lumineuse sont autant de leviers qu'il faut actionner sans délai. Au-delà de leurs effets sur la biodiversité, ils sont porteurs de bénéfices pour l'eau, l'atténuation du réchauffement climatique, les paysages, l'alimentation saine et durable… en résumé : la qualité de vie.

La démarche d'atlas de la biodiversité communale mise en place à Chalonnes-sur-Loire, le contrat nature « trames sèches » ou encore le programme « viticulture et biodiversité » peuvent être précurseurs de démarches à entreprendre plus largement à l'échelle du territoire. Chaque espace compte et la gestion de l'espace public doit montrer la voie en évoluant vers plus de naturalité.

Cela ne pourra être réalisé qu'avec le concours des habitants qui doivent avoir conscience qu'ils peuvent œuvrer, à leur échelle, en faveur de la biodiversité. Les structures capables d'accompagner cette mutation sont nombreuses et disposent de relais dans la population pour construire des projets transversaux susceptibles de mobiliser le plus grand nombre.

Alors, qu'attendons-nous ?

[8] https://biodiv-paysdelaloire.fr/epci/200071553

Rédaction : Édouard Beslot, Alain Bertaudeau, Erwan Guillou et Gilles Mourgaud
Mise en forme : Studio La Bouscarle
Iconographie : Mathurin Aubry, Édouard Beslot, Didier Faux, Yvon Guesnecheau, Erwan Guillou, Laurent Joffrion, Benoît Marchadour, Benjamin Même-Lafond, Olivier Loir, Franck Noël, Bastien Pereuil, Marc Pihet, Lilian Sineux, Philippe Siriot, Joël Soleau, Aurore Taquet, Émilie Vallez
Mise-à-jour : décembre 2020.